

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1797 :

Construction du centre administratif de Saint-Pierre - Approbation du plan de financement prévisionnel

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Accusé de réception en préfecture
974 219740764 20241216-36-1797-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception en préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°36/1797 : Construction du centre administratif de Saint-Pierre - Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le programme pour la réalisation du Centre administratif de la Ville de Saint-Pierre et le lancement de l'opération ont été approuvés par délibération, Affaire n°35/1759 en date du jeudi 21 décembre 2017.

Cette opération consiste à réaliser un équipement public de plus de 13 400 m² de surface regroupant les services publics déployés en cœur de ville.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **35 017 000 € HT**.

Il est à noter que la délibération n°30/1406 du 14 décembre 2023 a approuvé la participation financière de la CIVIS au titre des fonds de concours attribués pour les années 2019 à 2023 pour un montant de 4 181 245 € HT.

Le **fonds de concours 2024** est également sollicité sur cette opération pour un montant de **1 056 356 € HT**.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER le financement précité ;**
- **DE SOLLICITER LA CIVIS, pour l'affectation des crédits au titre du fonds de concours de 2024, sur ce projet ;**
- **DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE




Michel FONTAINE